



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/538
28 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 142 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES : FINANCEMENT DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

Note du Secrétaire général

1. Les informations figurant dans l'annexe à la présente note sont soumises en application des paragraphes 16 et 17 de la résolution 51/239 de l'Assemblée générale, en date du 17 juin 1997, dans laquelle l'Assemblée a noté qu'au 19 mai 1997, 564 demandes d'indemnisation (décès ou invalidité) étaient en souffrance, et prié le Secrétaire général de lui présenter par écrit des rapports trimestriels sur les progrès accomplis quant à la réduction du nombre des demandes en souffrance.
2. À ce propos, il convient également de rappeler que, dans cette même résolution, l'Assemblée générale a approuvé, pour inscription au compte d'appui, l'ouverture d'un crédit de 158 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, aux seules fins du traitement des demandes d'indemnisation en souffrance visées au paragraphe 1 ci-dessus.
3. Les informations figurant dans l'annexe jointe concernent les cas de décès ou d'invalidité résultant d'incidents survenus jusqu'au 30 juin 1997. Elles indiquent l'évolution de l'arriéré des demandes d'indemnisation au 30 septembre 1997, en précisant le nombre de demandes reçues avant le 19 mai 1997 et après cette date, et le nombre de demandes traitées entre le 19 mai et le 30 septembre 1997. Ces informations sont présentées d'abord par pays (tableau A), puis par opération (tableau B). Le tableau C permet de comparer le nombre total de cas de décès ou d'invalidité signalés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix jusqu'au 30 septembre 1997, et le nombre de demandes d'indemnisation présentées à ce titre au Secrétariat.

ANNEXE

A. Évolution de l'arriéré des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité relatives à des incidents survenus jusqu'au 30 juin 1997 (par pays)

Pays	Demandes reçues avant le 19 mai 1997	Demandes reçues après le 19 mai 1997	Demandes traitées entre le 19 mai 1997 et le 30 septembre 1997	Nombre de demandes restant à traiter
Allemagne	3	—	1	2
Argentine	9	2	1	10
Autriche	35	—	—	35
Bangladesh	27	—	—	27
Belgique	—	16	16	—
Bulgarie	41	—	—	41
Canada	12	—	12	—
Égypte	42	—	—	42
Espagne	10	—	—	10
Fédération de Russie	11	—	—	11
Fidji	26	—	26	—
Finlande	1	—	—	1
France	107	—	—	107
Indonésie	8	—	1	7
Irlande	37	—	27	10
Italie	56	—	—	56
Jordanie	3	23	23	3
Malaisie	—	1	1	—
Népal	—	5	5	—
Pakistan	1	4	5	—
Pologne	64	—	30	34
République tchèque	7	—	7	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	23	—	23	—
Sénégal	1	—	1	—
Slovaquie	6	—	6	—
Thaïlande	2	—	—	2
Tunisie	2	—	—	2
Turquie	3	—	3	—
Ukraine	9	10	11	8
Uruguay	2	—	—	2
Zimbabwe	16	—	1	15
Total	564	61	200	425

B. Évolution de l'arriéré des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité relatives à des incidents survenus jusqu'au 30 juin 1997 (par opération)

Mission	Demandes reçues avant le 19 mai 1997	Demandes reçues après le 19 mai 1997	Demandes traitées du 19 mai 1997 au 30 septembre 1997		Nombre de demandes restant à traiter
ONUMOZ	4	—	—	—	4
MINUAR	3	10	11	—	2
FNUOD	30	—	1	—	29
UNFICYP	9	—	1	—	8
FINUL	140	4	58	—	86
MONUIIK	2	2	—	—	4
MINUHA	2	1	1	—	2
ONUSOM	104	5	8	—	101
FORPRONU	178	39	112	—	105
APRONUC	89	—	8	—	81
GANUPT	3	—	—	—	3
Total	564	61	200	—	425

C. Nombre total de cas de décès et d'invalidité signalés jusqu'au 30 juin 1997 et nombre de demandes présentées à ce titre (par opération)

Mission	Décès		Invalidité		Total	
	Cas signalés	Demandes présentées	Cas signalés ^a	Demandes présentées	Cas signalés	Demandes présentées
ONUMOZ	21	10	51	2	72	12
MINURSO	3	—	5	—	8	—
MINUAR	22	14	43	2	65	16
UNAVEM	31	—	50	—	81	—
FNUOD	38	3	415	80	453	83
UNFICYP	162	3	87	13	249	16
FINUL	214	45	982	190	1 196	235
MONUIIK	7	4	27	—	34	4
MINUHA	5	4	14	3	19	7
ONUSOM	151	96	423	159	574	255
FORPRONU	232	98	1 500	158	1 732	256
APRONUC	41	35	37	86	78	121
GANUPT	11	3	30	—	41	3
Total	938	315	3 664	693	4 602	1 008

^a Les chiffres indiqués dans cette colonne regroupent les cas de blessure et de maladie signalés parmi les membres des contingents, mais les chiffres figurant dans la colonne "Demandes présentées" ne concernent que les cas d'invalidité.
